



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2017



Contact:

Karim BELHANAFI

Coordinateur

Amandine DUFLOS

Chargée de missions

Peggy NEYS

Assistante

Adresse postale :

S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis

Parc d'Activités de l'Aérodrome

BP 40137 - 59303 VALENCIENNES CEDEX

Tél : 03 27 21 31 80

Mail : s3pi-hcd@developpement-durable.gouv.fr



Dans cette édition novatrice, le rapport d'activités 2017 rend compte cette année encore de l'important travail réalisé par le S3PI-HCD au bénéfice de notre territoire. Le bilan des actions de l'année écoulée est un exercice habituel mais essentiel. Comme pour toute association, il est, simplement et légitimement, l'occasion de rendre compte à nos membres et financeurs de nos actions et de l'accomplissement des missions qui nous sont confiées.

Ce rapport illustre la variété et l'importance des missions du S3PI, missions de communication, de concertation et d'étude sur les sujets environnementaux, risques naturels et technologiques ou encore de déchets, sites et sols pollués.

Sa lecture permettra également et surtout d'apprécier la qualité du travail accompli, en donnant la mesure de nos performances dans chacun des domaines. Ces quelques lignes de préambule sont pour moi l'occasion de dire ma satisfaction et ma reconnaissance envers l'équipe du S3PI-HCD grâce à qui les résultats ont été atteints.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Martial VANDEWOESTYNE
Président du S3PI



GLOSSAIRE

APPA : Association pour la Prévention des Pollutions Atmosphériques

BTEX : Benzène Toluène Ethylène Xylène

CAD : Communauté d'Agglomération du Douaisis

CAMV : Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

CAMVS : Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre

CAPH : Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut

CSS : Commission de Suivi de Site

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DIR NORD : Direction Interdépartementale des Routes Nord

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Amenagement et du Logement

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

ORQUE : Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PPA : Plan Particulier de l'Atmosphère

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

S3PI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industrielles

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIS : Secteurs d'information sur les sols

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

SSP : Sites et Sols Pollués

VNF : Voies Navigables de France



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

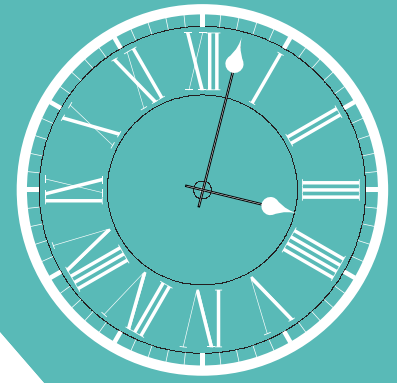
Réunions d'information	p 07
Groupes de travail	p 15
Étude	p 23
Concertation	p 27
Communication	p 31
Au sein du S3PI	p 37





RÉUNIONS D'INFORMATION

Réunions d'information



09/02/17



Secteurs d'informations
sur les Sols (SIS)



Nouveaux projets

29/03/17

1ère visite du Cycle Combiné Gaz
(CCG) de Bouchain - EDF



Milieux

29/06/17

Produits phytosanitaires



Déchets
Sites
et Sols Pollués

21/09/17

Dépôts sauvages / Déchets illégaux
sur l'arrondissement de Douai



Risques
technologiques
et naturels

14/11/17

Autorisation Environnementale
Unique



Nouveaux projets

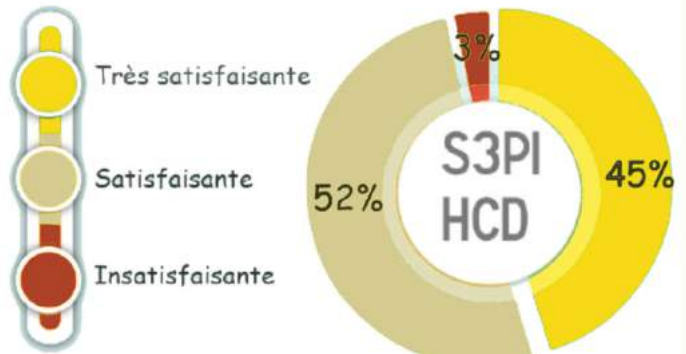
18/12/17

2ème visite du Cycle Combiné Gaz
(CCG) de Bouchain - EDF





Enquête de Satisfaction



L'article 173 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 prévoit que l'Etat élabore des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

Les SIS concernent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Ils doivent être établis pour le 1er Janvier 2019 et seront revus chaque année.

Le S3PI a organisé une commission afin de porter à la connaissance de ses membres cette démarche actuellement en cours par l'administration. Cette présentation a été effectuée par M. DEBONNE du service risque de la DREAL Hauts-de-France.

Lors de cette commission, beaucoup d'échanges ont eu lieu notamment sur les réhabilitations de friches industrielles qui permettraient de redynamiser le territoire.



**VISITES DU CYCLE
COMBINÉ GAZ DE
BOUCHAIN - EDF**
29/03/17 ET 18/12/17

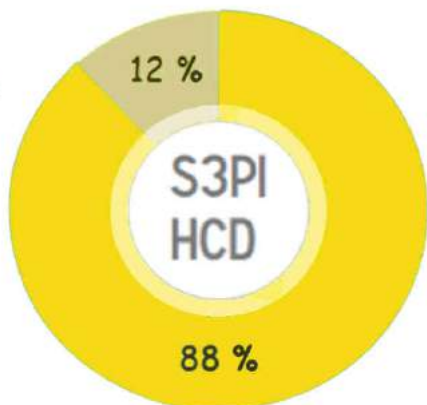


La centrale à Cycle Combiné au Gaz (CCG) de nouvelle génération de Bouchain, co-développée par EDF et General Electric (GE), est équipée de la plus puissante turbine conçue par GE. Cette centrale dispose du rendement le plus important au monde, elle figure dans le Guinness des records 2016.

Cette technologie innovante lui permet d'être plus flexible et plus performante. La réactivité de la centrale lui permet d'être sollicitée en période de pointe. Le cycle combiné est composé d'une turbine à combustion et d'une turbine à vapeur reliées à un alternateur.

Une première visite du cycle combiné Gaz de Bouchain a été organisée le 29 mars 2017 et une seconde visite a eu lieu le 18 décembre 2017. Environ une soixantaine de personnes ont pu participer à ces visites qui consistaient à faire découvrir le fonctionnement de cette centrale thermique avec notamment une présentation de la salle de commande des installations mais aussi de mieux comprendre les enjeux du secteur de l'énergie.

Enquête de Satisfaction





Milieux



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE



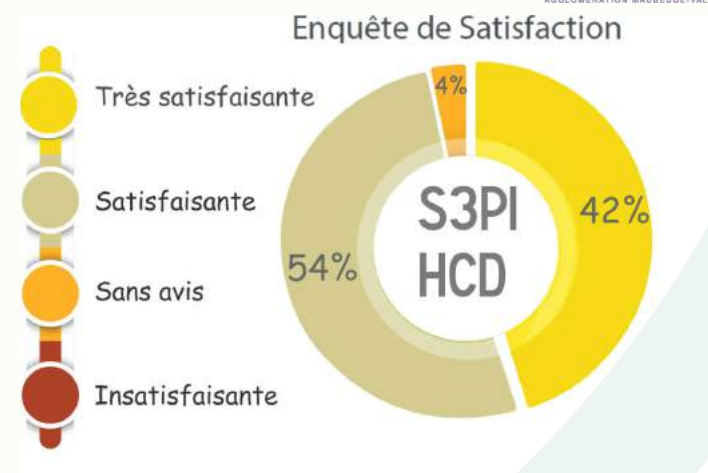
La Loi du 8 février 2014 (loi Labbé) complétée par la loi de transition énergétique interdit :

A compter du 1er janvier 2017

- « pour les institutions d'état, collectivités et établissements publics accueillant du public d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques, sauf produits de biocontrôle, Utilisables en Agriculture Biologique (UAB) ou à faible risque dans les espaces verts, voiries (sauf exception), promenades et forêts »
- « pour les non professionnels en vente libre (jardineries) les produits phytopharmaceutiques hormis les produits de biocontrôle, UAB ou à faible risque »

A compter du 1er janvier 2019

- « tout usage de produits



phytopharmaceutiques hormis les produits de biocontrôle UAB et à faible risque pour les non professionnels »

Le S3PI en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre a organisé une commission afin d'introduire cette nouvelle réglementation qui s'applique depuis le 1er janvier 2017 (DREAL Hauts-de-France) mais aussi présenter des retours d'expériences d'acteurs du territoire pour pallier à l'utilisation des produits phytosanitaires (VNF, DIR Nord, CAMVS).

Lors de cette rencontre, l'Agence de l'eau a également présenté les modalités d'aide avec notamment la présentation de la Charte de l'agence.



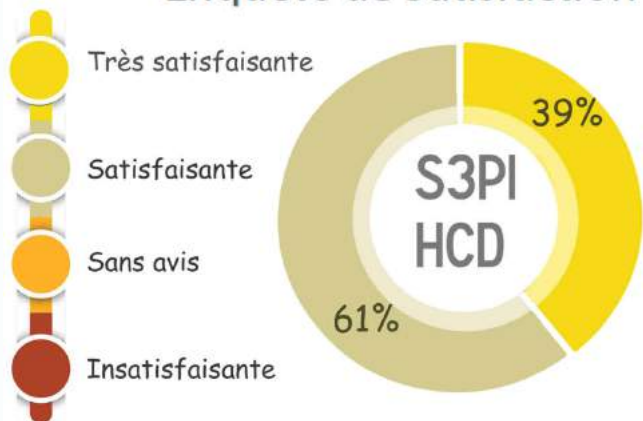
Depuis le 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA) ont fusionné au sein de l'Autorisation Environnementale Unique.

Cette réforme, qui généralise en les adaptant des expérimentations menées depuis 2014, s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et des chantiers de simplification de l'administration menés par le Gouvernement.

Le S3PI a donc proposé aux industriels, une présentation par la DREAL Hauts-de-France de cette nouvelle procédure sous forme d'un petit-déjeuner.

En complément, la CCI des Hauts-de-France a pu faire un focus sur la dynamique de la 3ème révolution industrielle en Hauts-de-France «REV 3».

Enquête de Satisfaction





Une commission d'information a été organisée à destination des maires de l'arrondissement de Douai. La réunion a été présidée par M. Destouches, Sous-préfet de Douai et M. Vandewoestyne, Président du S3PI. Les points suivants ont été abordés :

- Rappel de la réglementation ICPE sur la gestion des déchets par la DREAL Hauts-de-France,
- Rappel des pouvoirs de police du maire sur la gestion des déchets par la DDTM de Douai,
- Retour d'expérience de l'association « Picardie Nature » sur l'accompagnement des collectivités.

En conclusion de cette réunion le Sous-préfet souhaite que la démarche de recensement des dépôts sauvages par l'Association Picardie Nature soit déclinée sur l'arrondissement de Douai afin d'obtenir une connaissance actuelle de l'état des dépôts sauvages. Cette expérimentation exemplaire, sera menée par le S3PI et la Sous-préfecture, elle permettra d'établir un diagnostic du territoire afin de pouvoir, par la suite, proposer un « plan d'action territorial » pour lutter contre les dépôts sauvages.



De plus en plus de dépôts « sauvages de déchets » ou de « pseudo-décharges de déchets inertes déguisées en aménagements urbains ou agricoles » apparaissent dans le paysage.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a mis en place des dispositions pour faciliter la lutte contre ces pratiques illégales. Dans la majorité des cas, c'est au maire que revient le pouvoir de police pour ces infractions au code de l'environnement.





GROUPES DE TRAVAIL

PRSE3



La thématique santé-environnement, au cœur de la société, appréhende l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie.

Conscient de l'enjeu majeur de santé publique, l'ARS, la Préfecture et le Conseil Régional élaborent le troisième Plan Régional Santé Environnement des Hauts-de-France. Durant l'année 2017, les travaux d'élaboration du 3ème Plan Régional de Santé pour la période 2017-2021 ont été effectués. Ce plan fixera les objectifs opérationnels sur 5 ans en prévention, soins et accompagnement médico-social.

Trois instances de gouvernance ont été créées pour suivre ce plan dans son élaboration et sa mise en œuvre :

1. Un Comité de pilotage : instance décisionnaire ;
2. Un Groupe Régional Santé Environnement : instance de concertation, d'information, de construction du plan, composé de représentants des parties prenantes concernées par le domaine santé-environnement au niveau régional est en cours de finalisation ;

3. Un comité technique : instance de suivi technique du plan.

Quatre groupes de travail thématiques d'élaboration du plan ont été définis :

1. Alimentation et produits de consommation : favoriser une alimentation et des modes de consommation sains,
2. Espaces intérieurs domestiques : diminuer les risques dans les espaces clos,
3. Espaces extérieurs : améliorer le cadre de vie pour préserver la santé,
4. Activités humaines / espaces professionnels : diminuer l'impact des activités humaines sur la santé et l'environnement.

Les membres du S3PI-HCD ont pu participer activement à l'atelier 3 « Espaces extérieurs » en élaborant notamment des projets de fiches actions. Le S3PI-HCD fait également parti des membres du Comité de Pilotage. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) est en cours de finalisation.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



La Sous-préfecture de Douai a mis en place un groupe de travail afin de sensibiliser les communes de l'arrondissement à mettre en place leur Plan Communaux de Sauvegardes (PCS). Ce groupe de travail est composé de la Sous-préfecture, du SDIS, de la DDTM et du S3PI.

Après une réunion de sensibilisation à tous les maires en 2016, des ateliers ont été proposés, en 2017, aux mairies dont le PCS n'était pas fait ou à revoir.

4 ateliers de travail d'aide à l'élaboration ont eu lieu de mai à septembre, réunissant quelques 30 communes de l'arrondissement de Douai et une commune du Cambrésis.

Déroulement des ateliers :

- Un power point projeté, présentant une méthode de travail afin de rédiger le PCS,
- Intervention orale du SDIS du S3PI et de la LDDTM ainsi que du Délégué de l'Association de Protection Civile de Dechy,
- Echanges avec les participants,
- Distribution de documents supports.

Si la commune juge que son PCS est terminé, elle pourra le transmettre à la Sous-préfecture. Il est convenu que le groupe de travail donnera un avis consultatif sur le contenu du PCS.

Lors des ateliers, ont été soulevés des points d'observation intéressants : les systèmes d'alerte, le DICRIM,... qui pourront faire l'objet de nouveaux ateliers.

RISQUES INONDATIONS SLGRI ESCAUT-SENSÉE



La nouvelle politique de gestion des risques d'inondation, impulsée par la Directive Inondation, vise à réduire les conséquences négatives de ces événements sur la population, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel. Elle permet également d'optimiser la capacité d'un territoire à retrouver un fonctionnement satisfaisant lors de la survenance d'un événement majeur. La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de l'Escaut et de la Sensée y répond en définissant à l'échelle des 89 communes de son périmètre les objectifs jugés prioritaires pour ce premier cycle de mise en oeuvre de la directive européenne.

Cette stratégie est co-élaborée par le Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Escaut et la DDTM du Nord. Cette stratégie est le fruit d'un important travail collaboratif réalisé depuis 2013 avec l'ensemble des acteurs de la gestion du risque. Le S3PI-HCD était donc partie prenante dans l'élaboration de cette stratégie en participant au groupe de travail sur la « Réduction de la vulnérabilité ». Cette concertation s'est poursuivie en 2017 par la détermination des actions qui permettent de réaliser les objectifs définis.

Le S3P-HCD a été identifié pour réaliser une action de l'objectif 3 « Réduire la vulnérabilité du territoire » en développant une culture du risque local. Afin de répondre à la piste d'action « Informer les acteurs économiques sur les risques pour qu'ils se prémunissent contre les aléas » le S3PI a élaboré une plaquette d'information « les entreprises face au risque inondation » en collaboration avec la DDTM de Valenciennes. Vous retrouverez le détail de cette plaquette dans la partie communication page 33.



EFFONDREMENTS KARSTIQUES DANS LA CAMVS



Des effondrements de terrains apparaissent fréquemment dans le secteur des communes de Bachant, Saint-Remy-du-Nord, Limont-Fontaine, Beaufort, Ecuelin et Saint-Rémy-Chaussée. Ces effondrements de terrains, notamment en milieu agricole et dont la fréquence semble s'accroître, sont liés à des phénomènes karstiques.

Les circulations d'eaux souterraines et infiltrations de surface sont des éléments favorisant l'apparition de tels mouvements de terrains.

La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a fait appel au BRGM afin de comprendre ce phénomène d'effondrement pour permettre la mise en place de mesures pour assurer la sécurité des biens et des personnes en élaborant notamment des cartes d'aléas théoriques.

Un comité de suivi du projet a été mis en place afin de suivre l'évolution des travaux. Le S3PI fait parti de ce comité de suivi. Plusieurs réunions ont été organisées durant l'année 2017 pour le lancement de ce projet. Un questionnaire de recensement des zones a été transmis aux communes concernées. Les premières cartes d'aléas théoriques des risques d'effondrement devaient être élaborées en 2018.

ORQUE NORD - AVESNOIS



Designed by Tirachard / Freepik

L'eau sur le territoire Nord-Avesnois est une richesse que l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et ses partenaires cherchent à préserver. Appelée « or bleue », cette ressource vitale pour l'homme fait l'objet d'une attention particulière. Avec des reliefs d'amplitude modérée et des cours d'eau à faibles débits, le territoire est densément peuplé et fortement marqué par un passé et une activité industrielle et agricole denses. Les eaux souterraines présentent un enjeu important dans le bassin, tant pour l'alimentation en eau potable que pour le fonctionnement hydrographique du bassin.

Dans ce cadre, l'Agglomération mène des actions de prévention afin d'enrayer les pollutions dues à l'activité humaine. Avec l'agence de l'eau Artois Picardie et Noréade, elle s'est inscrite dans une vaste opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE). Cette reconquête de la qualité de l'eau a débuté en 2011. Elle répond tout d'abord à une exigence européenne et surtout à une volonté forte du territoire de préserver ses ressources en eau pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Le S3PI-HCD fait partie du comité technique (COTECH) de l'ORQUE et participe aux actions suivantes :

- * Sensibiliser et accompagner les communes vers une réduction / suppression d'usage des phytosanitaires
- * Sensibiliser les entreprises à risques

LE COMITÉ TERRITORIAL (CT) HAINAUT/DOUAISIS/NORD AISNE

Les associations de surveillance de la qualité de l'air de Picardie (Atmo Picardie) et du Nord - Pas-de-Calais (atmo Nord - Pas-de-Calais) ont fusionné le 1er janvier 2017, suite à la réforme territoriale et à la création de la région Hauts-de-France.

Les missions d'Atmo Hauts-de-France sont de :

- ▶ Surveiller l'air que nous respirons
- ▶ Informer au quotidien et alerter en cas de phénomènes de pollution atmosphérique
- ▶ Accompagner nos partenaires dans leurs projets Air en lien avec les thématiques Santé, Climat, Energie

Pour cela Atmo Hauts-de-France est organisée de la façon suivante :

- ▶ L'Assemblée Générale (AG)
- ▶ Le Conseil d'Administration (CA)
- ▶ Le Bureau
- ▶ Les Comités Territoriaux (CT)

Le S3PI-HCD est invité au comité territorial Hainaut/Douaisis/Nord Aisne. Les membres des comités territoriaux font part de leurs attentes et proposent des pistes d'action à soumettre aux instances d'Atmo Hauts-de-France. Les CT contribuent à informer localement des actions menées par l'Observatoire sur les territoires et en région. Le 1er CT Hainaut/Douaisis/Nord Aisne nouvelle formule s'est tenu le lundi 9 octobre 2017 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.



Station mobile à Marly © Atmo Hauts-de-France

L'étude en chiffres

11 semaines de mesures

12 polluants surveillés

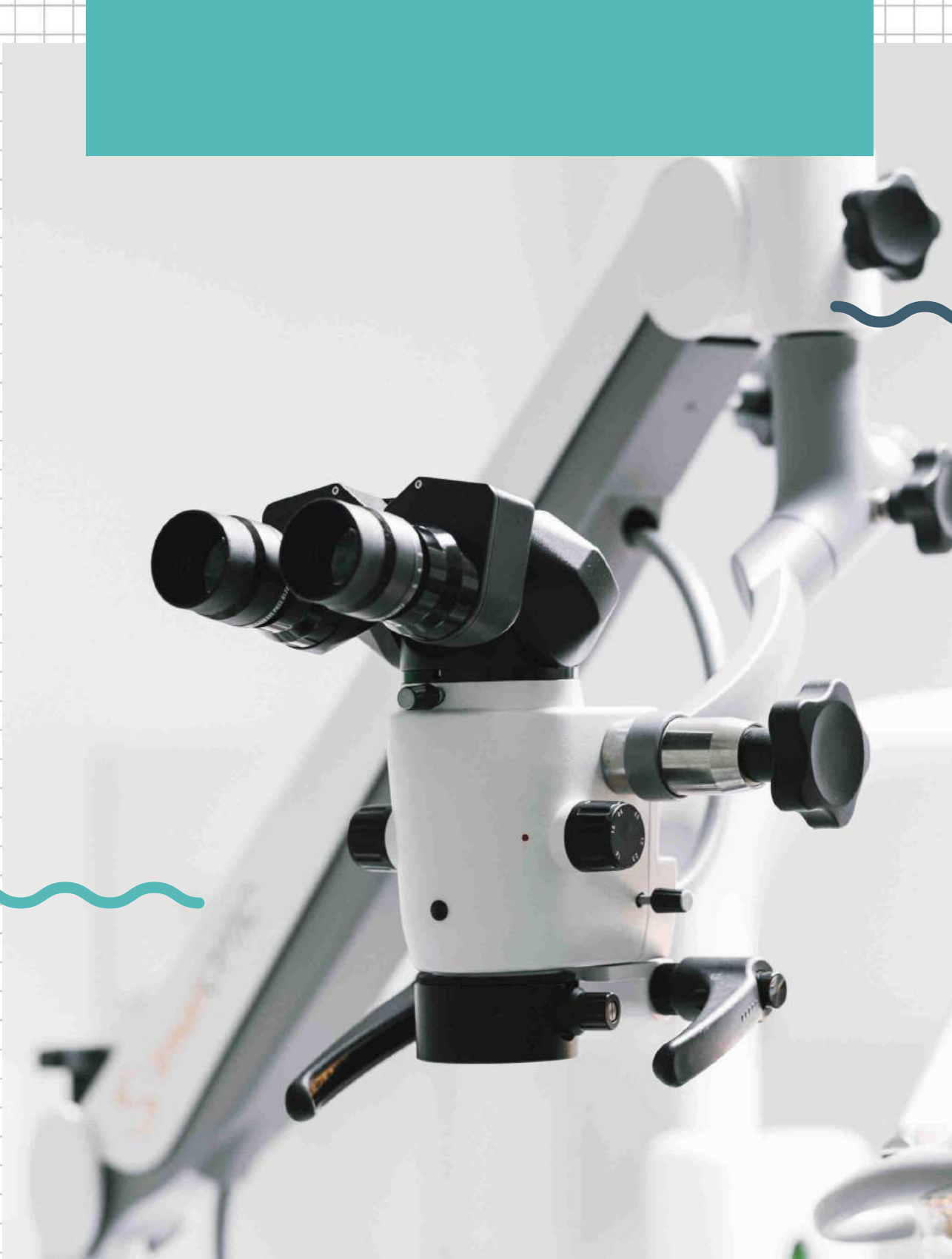
1 site de mesure

2 phases d'étude en place

Etude sur la Qualité de l'air à Marly

Des mesures de polluants atmosphériques ont été réalisées en 2016 et 2017 sur la commune de Marly (Valenciennes Métropole) par Atmo Hauts-de-France. L'objectif était d'évaluer la qualité de l'air et d'identifier d'éventuelles sources de pollutions locales. Le S3PI-HCD a participé au groupe de travail qui a mis en place cette étude. Les résultats seront publiés en 2018.





ÉTUDE

ÉTUDE BENZÈNE



De 2008 à 2014, le S3PI-HCD a mandaté le bureau d'études BURGEAP pour la réalisation d'une étude de zone sur le secteur d'Hornaing-Bouchain, suivant la méthodologie du « guide par la conduite d'une étude de zone » de l'INERIS.

Si le risque sanitaire chronique lié à l'inhalation des polluants atmosphériques émis sur la zone était non significatif tant pour les effets à seuil que pour les effets sans seuil, une substance apparaissait comme le principal déterminant du risque toxique pour la voie inhalation : le benzène.

Les données concernant le benzène étant basées uniquement sur des résultats de modélisation et non sur des mesures, le S3PI a fait appel à l'INERIS afin d'effectuer des mesures dans l'air en BTEX (Benzène, Toluène, Xylène et Ethylbenzène).

4 campagnes de mesures de deux semaines chacune ont été réalisées par l'INERIS entre juillet 2015 et avril 2016 :

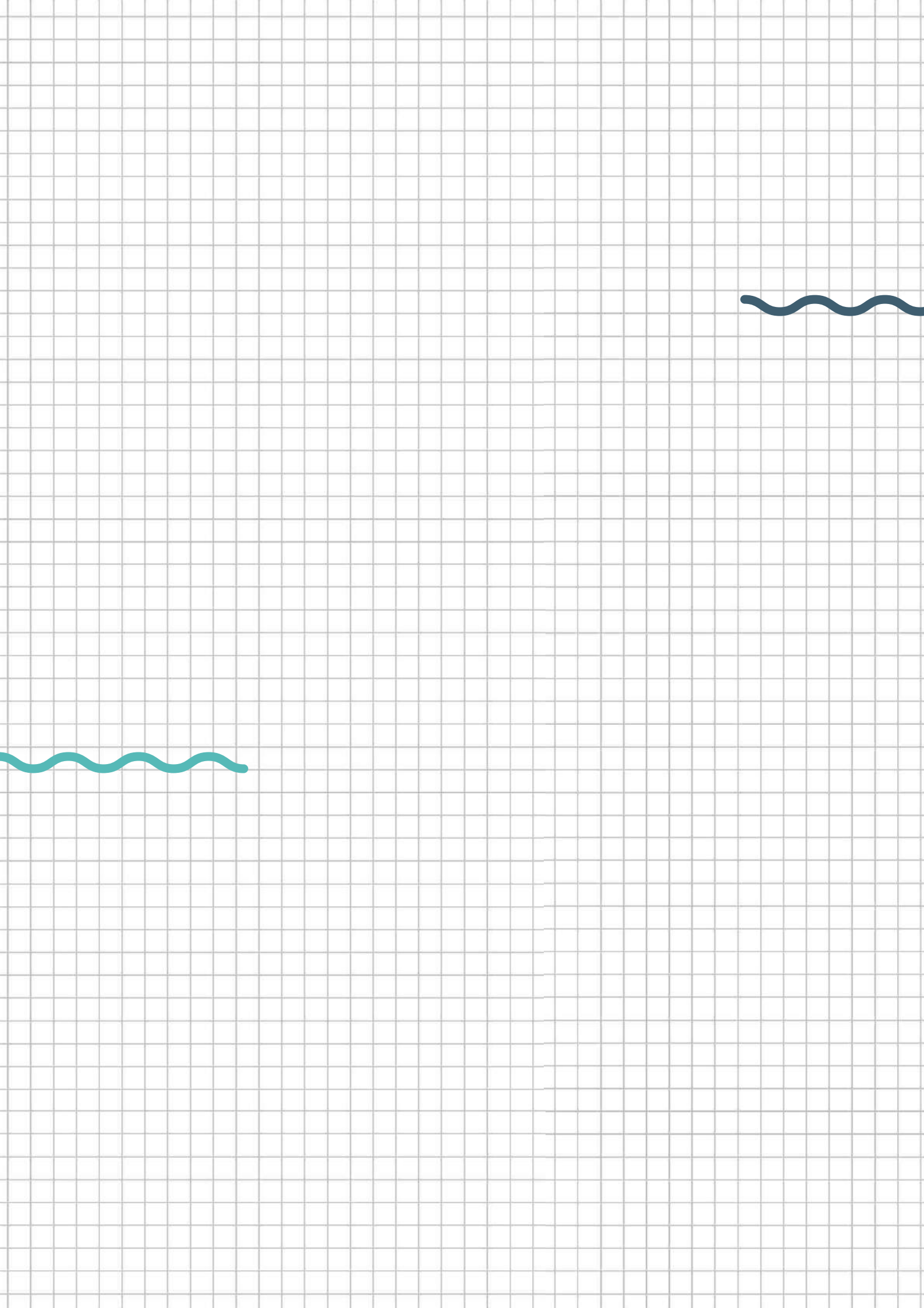
- 1 campagne estivale : du 27 juillet au 10 août 2015,
- 1 campagne automnale : du 19 octobre au 2 novembre 2015,
- 1 campagne hivernale : du 11 au 25 janvier 2016,
- 1 campagne printanière : du 27 avril au 11 mai 2016.

Suite à ces mesures, le bureau d'étude Veritas a été mandaté afin d'interpréter les résultats et conclure face à un éventuel risque sanitaire suivant ces dispositions générales :

- ▶ Analyse des résultats des mesures de concentration en BTEX,
- ▶ Interprétation après chaque campagne de prélèvement,
- ▶ Mise en relation avec les données de références.

Le bureau Veritas nous a livré ces derniers rapports en 2017, une communication des résultats sera faite courant 2018.







CONCERTATION

COMMISSION SUIVI DE SITE

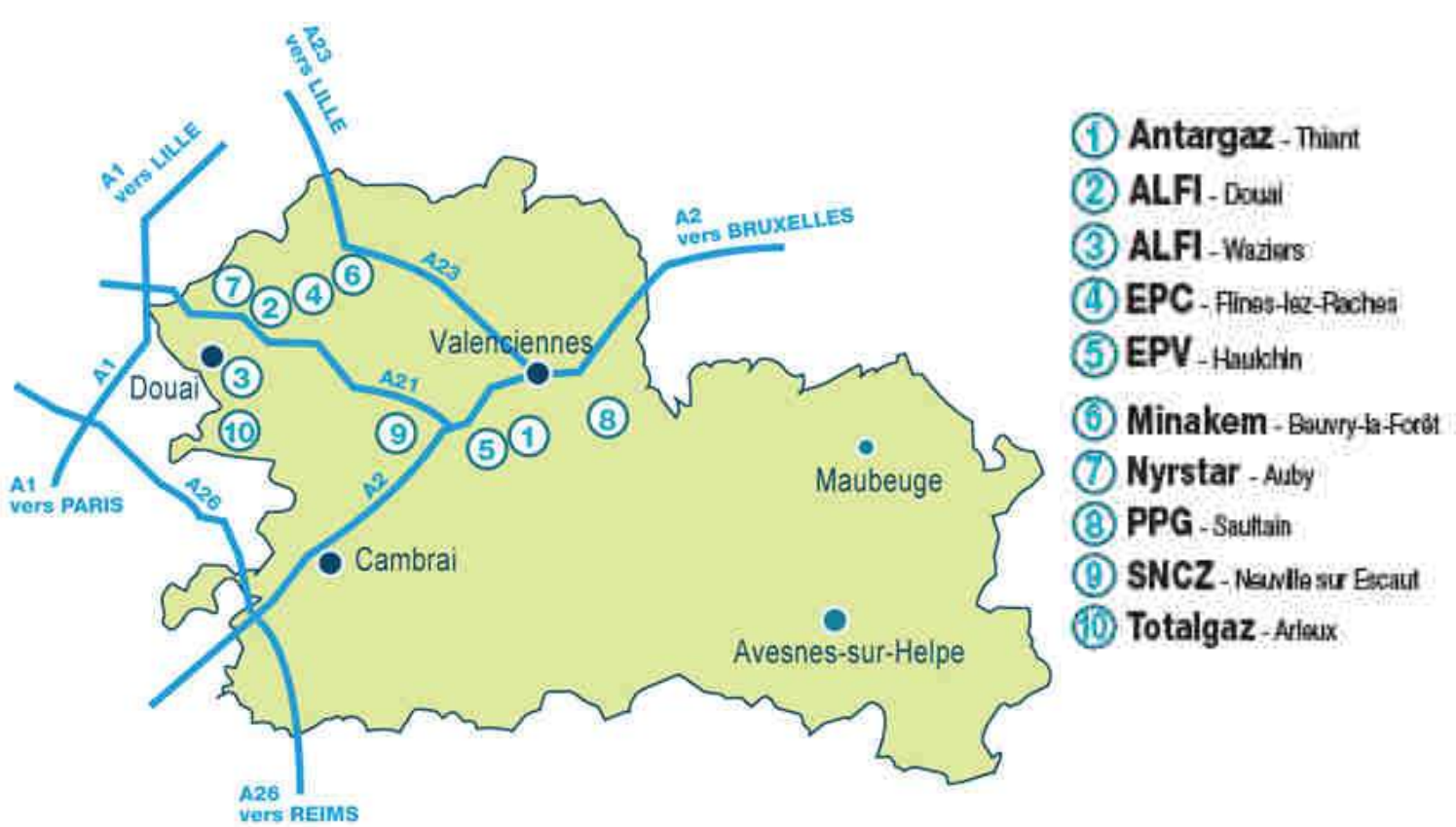
Les Commissions de Suivi de Site (CSS), créées par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012, succèdent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) respectivement relatives aux installations Seveso seuil haut et aux installations de traitement des déchets.

La création des CSS doit permettre de satisfaire le droit à l'information des citoyens, prévu à l'article L. 124-1 du code de l'environnement, au besoin d'une plus grande participation du public pour améliorer sa connaissance des risques technologiques, ainsi qu'à la nécessité de simplifier la composition et le fonctionnement de ces commissions.

Dans certains cas, la création des CSS est obligatoire. Notamment lorsqu'il existe des établissements relevant de l'autorisation avec servitudes (Seveso seuil haut) ou pour tout centre collectif de stockage qui reçoit des déchets non inertes. Pour cela, les CSS constituent un cadre d'échange et d'information, notamment sur les évolutions réglementaires et sur la gestion des risques liés aux installations.

Comme le stipule le paragraphe 1.5. Secrétariat de la circulaire du 15 novembre 2012 relative à la mise en application du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site, « le secrétariat de ces commissions pourra être confié à des structures existantes. En particulier, comme cela se pratique déjà dans certaines régions, le principe de confier le secrétariat de ces commissions au S3PI, lorsqu'il en existe un, apparaît comme une solution adaptée. »





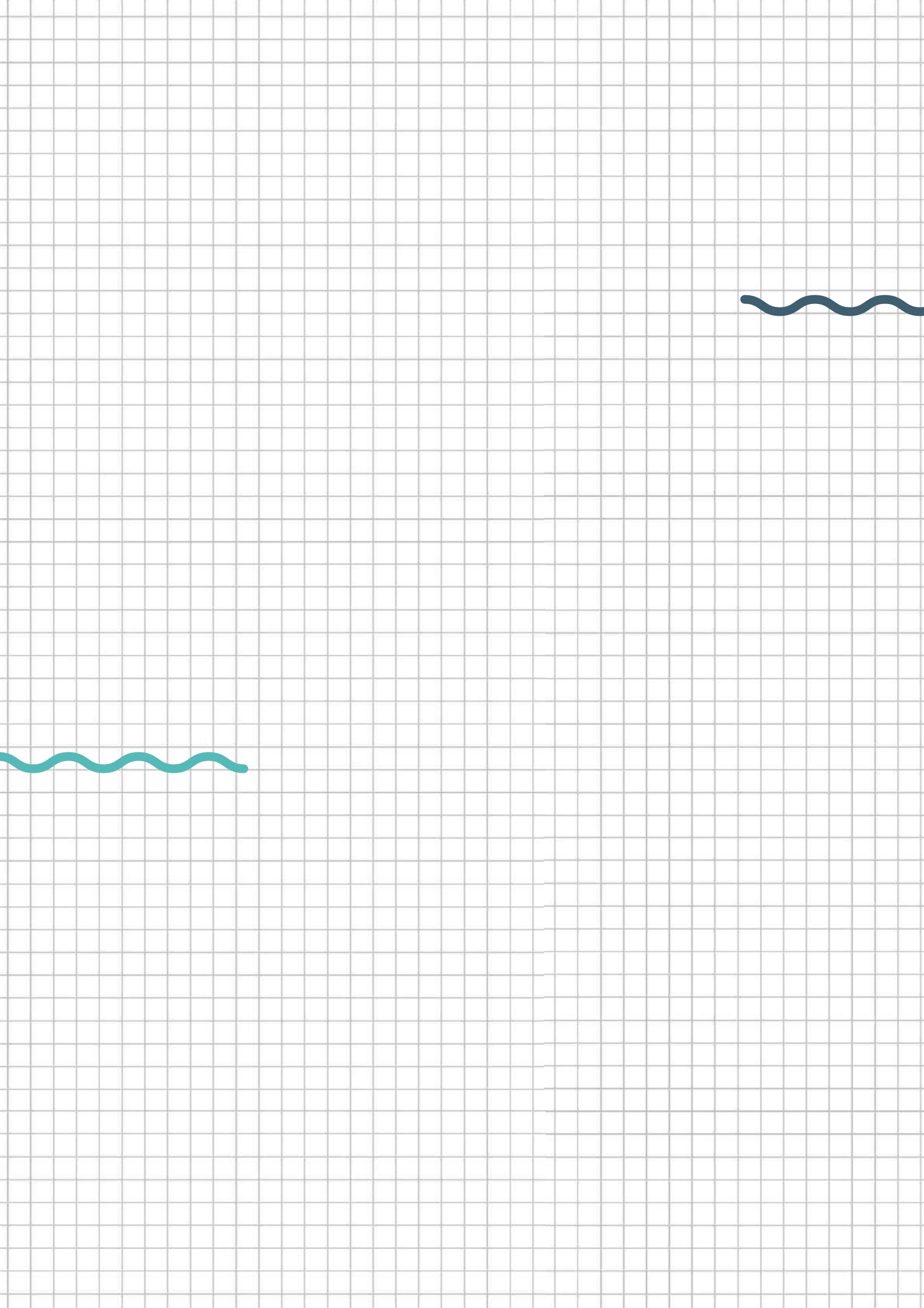
Sur le territoire du Hainaut-Cambrésis-Douais, le S3PI-HCD assure donc le secrétariat des CSS en lien avec les Sous-préfectures et la DREAL Hauts-de-France. Il a été choisi de créer 7 CSS en fonction des 10 établissements Seveso seuil haut existants. Ces 7 CSS se sont réunies durant l'année 2017 :

- CSS Antargaz-Finagaz à Arleux : 14/03/2017
- CSS PPG à Saultain : 04/04/2017
- CSS EPV-Antargaz Finagaz à Haulchin et Thiant : 25/04/2017
- CSS Minakem à Beuvry la Forêt : 16/05/2017
- CSS Air Liquide France Industrie Douai et Waziers : 17/05/2017
- CSS EPC à Flines-lez-Raches : 14/06/2017
- CSS Nyrstar à Aubry : 26/09/2017

Les CSS sont composées de 5 collèges ayant chacun le même "poids" lors des votes :

- Administration de l'Etat ;
- Élus des collectivités territoriales ou EPCI ;
- Riverains d'ICPE pour laquelle la CSS est créée ou association de protection de l'environnement ;
- Exploitants des ICPE justifiant la création de la CSS ;
- Salariés de ces ICPE.

Les industriels doivent leur communiquer un bilan annuel, qui comprend en particulier les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût, le bilan du système de gestion de la sécurité, ou encore le compte-rendu des incidents et accidents ayant affecté leurs établissements. Son rôle est consultatif : les avis donnés ne se substituent pas aux obligations qui s'imposent aux exploitants dans le cadre de la législation sur les ICPE.



NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION

En cette année 2017, nous avons décidé de refaire notre plaquette afin que le public comprenne et mémorise nos missions. Il est aussi évident que cette plaquette a été réalisée dans le but de gagner en visibilité.

Nous avons réalisé une intervention dans le collège de Jeumont pour expliquer aux élèves les enjeux de notre travail et les sensibiliser davantage sur les problématiques de Développement Durable et des sites et sols pollués.

A chaque événement nous envoyons des invitations illustratives de l'ordre du jour. La création se fait en collaboration avec notre agence de communication Ohayo située à Lille.



Voici notre dernière version de kakémono s'inspirant de notre nouvelle identité visuelle.



Ci-dessous notre site internet mis à jour régulièrement.



PRÉSENTATION S3PI-HCD ▾ COMMUNICATION ▾ CONCERTATION ▾ ÉTUDES ▾ CONTACT ▾



Le **S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis** est une assemblée collégiale réunissant, sous la présidence du Préfet du Nord, l'ensemble des partenaires concernés par les problématiques liées à l'environnement industriel.

Il regroupe **4 collèges** : les Collectivités Locales et Territoriales, les Industriels et Organismes Consulaires, les Services de l'Etat et les Associations de protection de l'Environnement, les Experts et les Personnalités Qualifiées.

Le **S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis** a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 07 novembre 2007. La coordination de l'instance est assurée par un bureau permanent situé à l'Unité Territoriale Hainaut-Cambrésis-Douaisis de la DREAL à Valenciennes.

ACTUALITÉS

LES ENTREPRISES FACE AU RISQUE INONDATION

[Lire la suite...](#)

COMMISSION : DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS

[Lire la suite...](#)

ÊTES VOUS CONCERNÉ ?



Comment se comporter face à un incident industriel majeur ?

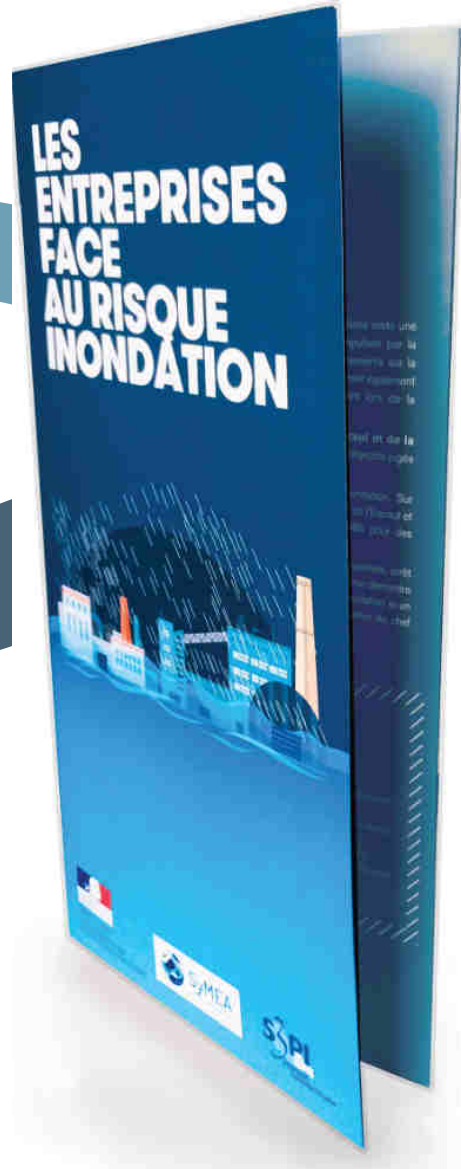
Visiter le site reflexes-seveso.fr

AGENDA

Tous nos événements à venir :

19/04/2018

Petit-déjeuner sur la thématique RSDE pour les industriels



Voici notre dernière plaquette sur les risques d'inondations.

COMMENT CONNAITRE LE RISQUE ENCOURU ?

Requiesces des zones, hauteur d'eau, durée de submersion, vitesse de courant... Pour définir précisément le phénomène inondation à l'échelle d'une entreprise, différents documents sont disponibles :

- 1) **CONSEQUENCES ADAPTEES**
- Le dossier départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est un dossier consulté par l'Etat pour assister les communes à établir le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRMA).
- Mettre à jour les zones inondables Scarpe Areal présentant l'extension maximale et les caractéristiques principales des crues historiques.
- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) délimitent les zones exposées aux risques, et réglementent l'occupation et l'utilisation du sol dans ces zones, en fonction de l'usage et des enjeux, et de leur de ne pas augmenter le nombre de personnes et de biens exposés, de réduire la vulnérabilité des lieux qui sont déjà installés dans ces zones, et de ne pas aggraver les risques, ni d'en provoquer de nouveaux. Ils constituent des servitudes d'utilité publique, et sont annexés, à ce titre, au Plan Local d'Urbanisme de chaque commune concernée. Dans une commune où il est prescrit un PPRI, la commune doit organiser tous les deux ans une journée d'information et de sensibilisation au risque.
- L'information acquiescent locale "IAL" a pour objet d'informer de la prescription de Plans de Prévention des Risques.
- Les atlas géographiques géo.fr et non.géo.fr (Philippes publiques) présentent des risques naturels, technologiques et miniers) permettant d'obtenir une information la plus large possible sur les risques en France.

- 2) **INFORMATION ET REACTIVITE**
- Le Service de Prévision des Crues (SPC) vous informe un temps réel des niveaux constatés aux différents stations d'échouage et émet des alertes de vigilance (passer par le site internet de Météo France : www.meteo.fr/mef/surveillance).

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES D'UNE INONDATION SUR UNE ENTREPRISE ?

80 % des dommages imputables aux risques naturels sont dus aux dégâts causés par les inondations, soit en moyenne 250 millions d'euros par an. La moitié de cette somme relève des activités économiques.

- | | |
|---|--|
| CONSEQUENCES MATERIELLES : <ul style="list-style-type: none"> Dommages physiques aux personnes Dégradation des bâtiments Dégâts matériels (machines, réservoirs, réseaux, bureaux...) Pertes de stocks (matières premières, produits finis...) Dégâts matériels (véhicules, camions...) Incendies Pollution du sol et des eaux (dégagement de substances dangereuses) | CONSEQUENCES HUMAINES : <ul style="list-style-type: none"> Jours chômés Pertes d'exploitation Pertes de clients Déficit d'image Impact psychologique sur le staff d'entreprise et les salariés |
|---|--|

MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNÉE ?

SCARPE INONDABLES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE



EXEMPLE D'UNE FONDERIE DANS LES ARDENNES

Entreprises de Meuse, l'entreprise est fondée seulement en 1999 (niveau 20 cm d'eau). La Direction décide alors de réaliser des aménagements et de s'engager face au risque :

- Surveiller les zones de la zone de stockage des produits finis
- Stockage d'une partie des matières premières dans l'atelier le moins exposé
- Organisation du démantèlement rapide des matières stockées à la montée des eaux

En 1999, l'entreprise est touchée par une inondation plus importante (1 m d'eau). Une mesure prise par l'entreprise est permise de :

- Sauvegarder 100 % des biens mobiliers
- Sauvegarder 80 % des biens non transportables
- Réduire le temps d'arrêt d'activité

QUELLES ORGANISATIONS UNE ENTREPRISE DOIT ENTREPRENDRE FACE AUX RISQUES INONDATION ?

Face au risque inondation, les entreprises seules doivent pouvoir répondre efficacement à la désorganisation de leur activité, afin de mettre en œuvre les procédures et d'obtenir au maximum leurs pertes économiques, notamment au niveau des risques non assurés.

- À cet effet, certaines entreprises se dotent d'un Plan d'Action face aux Risques Majeurs. Ce plan d'action se compose et gère de :
 - Un diagnostic des risques : analyse des sites, diagnostic de vulnérabilité, diagnostic existences, scénarios multi-déclencheurs et phases d'alerte
 - Un plan général d'activation de crise (Plan de mise à l'échelle, personnel, matériel, stocks, données...), plan de continuité d'activité, plan de communication de crise (Interne et externe, solutions technologiques de communication de crise), plan de retour à la normale
 - Une préparation du personnel (jeux d'information, formation du personnel encadrement, simulations de crise, retour d'expérience, exercices réglementaire (ERPF))
 - Des mesures techniques (barrières anti-crise, surveillance d'équipements sensibles, arrêtage des lignes...)
- LES SERVICES SONT MISES À JOUR :
 - Être prêt à gérer un cas d'inondation, avant, pendant et après la montée des eaux
 - Assurer la sécurité des salariés de l'entreprise
 - Réduire les dommages et les pertes matérielles
 - Assurer la continuité de l'activité
 - Réviser les procédures après les cas passés
 - Couvrir les points « Assurances » de l'entreprise

La résilience est une notion exprimant la capacité d'un système à affronter une perturbation et à revenir à un équilibre après cette perturbation. Cette notion doit également faire partie présente de toute réflexion préalable à la réduction de la vulnérabilité d'une société ou d'une entreprise.

LE DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE UNE REponse ADAPTEE



- Où il s'agit d'un diagnostic, il répond à trois objectifs principaux :
- Mettre en sécurité les personnes
 - Récupérer rapidement l'activité
 - Limiter le montant des dégâts

Le S3PI-HCD présente ses métiers aux élèves de 4^e et 3^e

Site de l'Eden Project, à Cornwall en Angleterre



Vous êtes intéressés par l'intervention du S3PI-HCD ?
Contactez Karim Belhanafi au 03 27 21 31 74 ou par mail à karim.belhanafi@developpement-durable.gouv.fr

Afin d'éclairer les élèves sur leur projet professionnel et dans le cadre d'un projet interdisciplinaire, Edwige Petit, professeur d'anglais au collège Charles de Gaulle de Jeumont, et le S3PI font découvrir les perspectives d'avenir qu'offre le secteur du développement durable.

Amoureuse de la nature, Edwige Petit a mis en place un concours où les élèves doivent imaginer un projet de réhabilitation de friche industrielle dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement. Les collégiens se sont alors transformés en architectes en herbe et ont imaginé des maquettes proposant des projets d'aménagement de ces espaces dans une démarche écologique et durable. Un voyage en Angleterre a même été organisé pour faire découvrir le site d'Eden Project, une ancienne carrière devenue un écrin de verdure, preuve qu'il est possible de construire un avenir meilleur et plus respectueux de l'environnement.

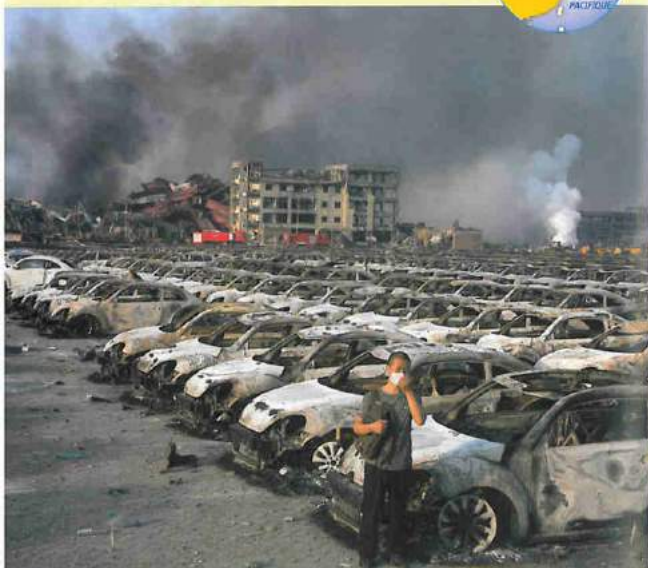
Afin de sensibiliser les élèves sur les enjeux de développement durable et de la revalorisation des friches industrielles, Edwige Petit a demandé au S3PI-HCD (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions des risques Industriels Hainaut-Cambrésis-Douais) d'intervenir auprès des élèves pour présenter leurs métiers et les perspectives d'avenir qu'offrait le secteur du développement durable.

Article sur notre collaboration avec le collège de Jeumont publié dans l'Agglo n°25 de la CAMVS.

CHAPITRE 16

Les risques industriels et technologiques

Comment prévenir les risques industriels et technologiques ?



L'accident industriel de Tianjin (Chine, août 2015)

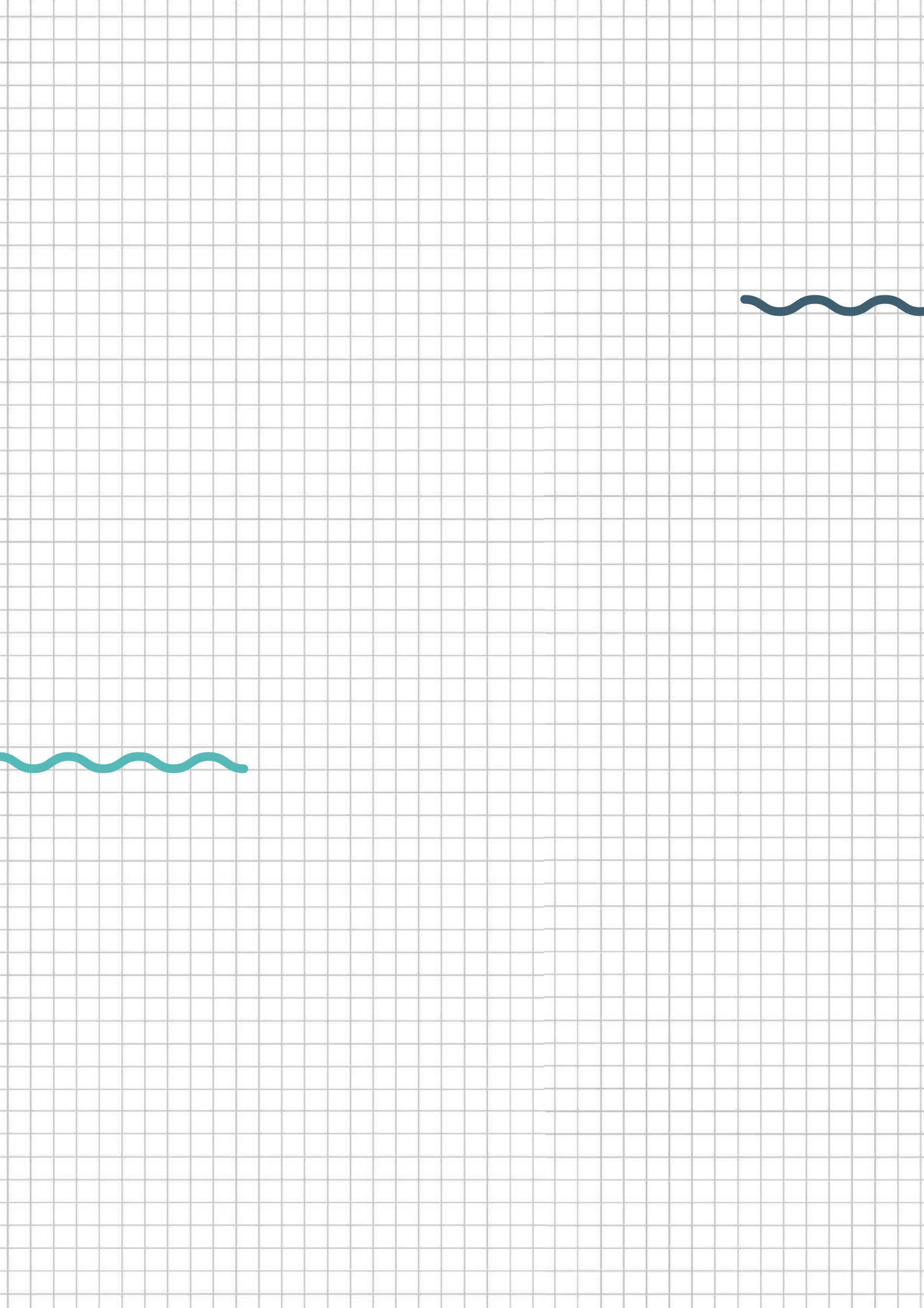
Compétences

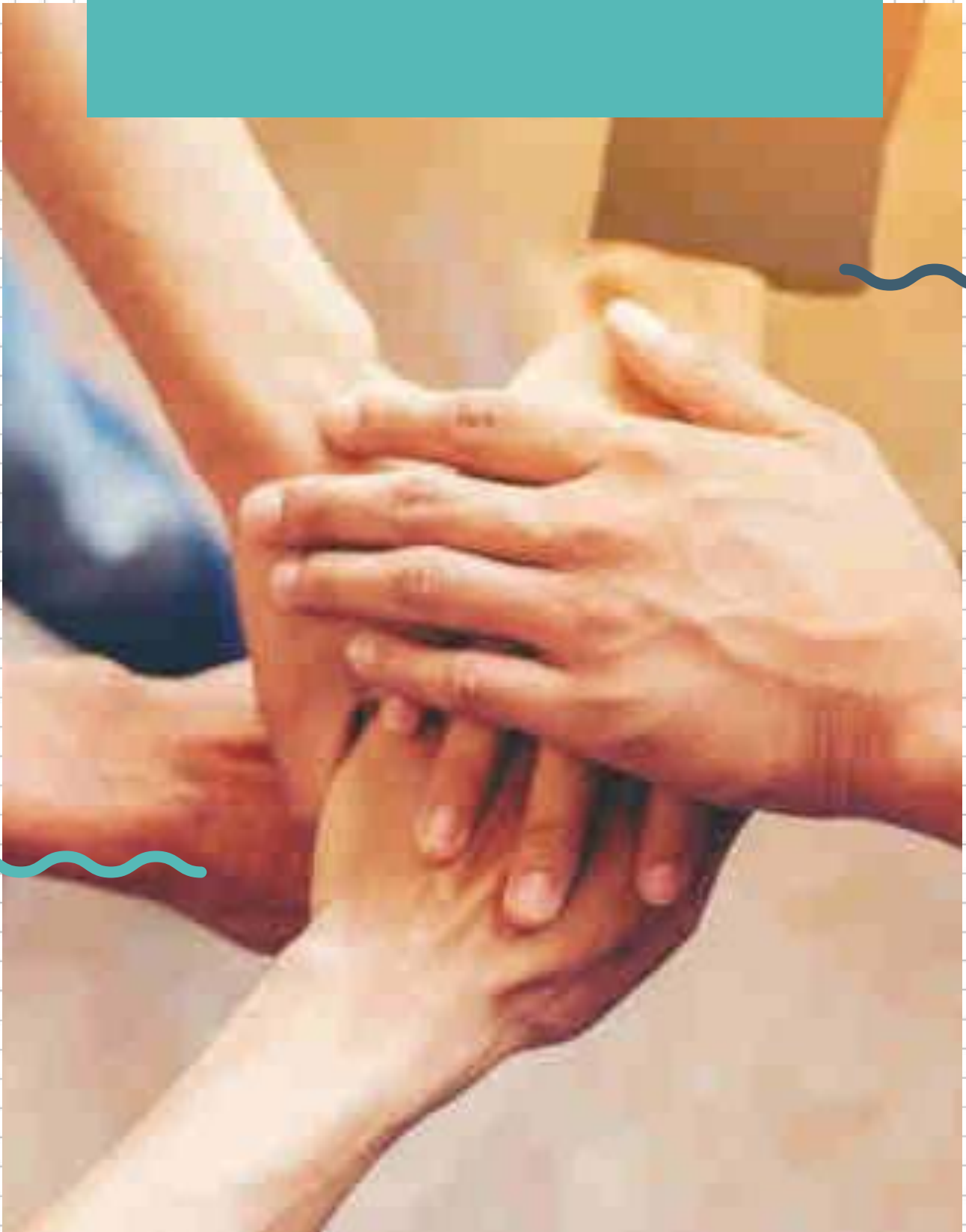
- Je pratique différents langages !
 - Rédiger un texte sur la vulnérabilité du Japon au risque nucléaire >>> P. 316
 - Présenter à l'oral le risque industriel à Fegzin >>> P. 320
- Je réalise un document !
 - Un dessin de presse sur la catastrophe de Fukushima >>> P. 318
- Je me repère dans l'espace !
 - Situer les risques et les catastrophes technologiques dans le monde >>> P. 322



Une brochure de prévention des risques industriels (janvier 2014)

Notre campagne d'information est présente dans un livre d'histoire géographie Hatier pour les 5^{èmes}.





AU SEIN DU S3PI

LE CLUB DES SPPPI



15 SPPPI de France:

- Côte d'Opale Flandre
- Artois
- Hainaut - Cambrésis - Douaisis
- Basse - Seine
- Vallée de Seine
- Strasbourg - Kehl
- Estuaire de la Loire
- Presqu'île d'Ambès
- Lyon
- Grenoble
- Toulouse
- Estuaire de l'Adour
- Lacq
- Provence - Alpes - Côte-d'Azur
- Guyane

Qu'est-ce?

Créé, il y a quelques années, le club des SPPPI réunit les équipes d'animateurs des 15 SPPPI de France. Le Club permet aux SPPPI de mutualiser leurs actions tout en partageant leurs spécificités de territoire. Ainsi, deux à trois réunions sont organisées chaque année. Un SPPPI différent à chaque fois, accueille et pilote la réunion.

En 2017, un google drive a été créé permettant d'y échanger informations et bonnes pratiques ainsi qu'une page linkedin.

Deux réunions ont eu lieu :

- Le 02 et 03 février 2017 à Lyon;
- Le 08 et 09 juin 2017 à Marseille.

Le S3PI-HCD c'est...

...Un bureau décisionnel...

VANDEWOESTYNE Martial

Président

Maire de Lambres Lez Douai, 1er
Vice-président de la CAD, Président de SYMEVAD

FLAMME Jean-Luc

Vice-Président

PDG de la société ARF à Saint Rémy du Nord

DELORME Xavier-Georges

Trésorier

Directeur du Cycle Combiné
Gaz de Bouchain EDF

HOURDRY Alain

Secrétaire

Représentant de l'APPA

BIGOT Frédéric

Membre

Président de l'association LVE

DUVEAUX Michel

Membre

Vice président de la CAMVS

LIBERKOWSKI Isabelle

Membre invité

Cheffe de l'UD de la DREAL du Hainaut

Le S3PI-HCD c'est...

...Une équipe d'animation...



BELHANAFI Karim
Coordinateur



DUFLOS Amandine
Chargée de missions

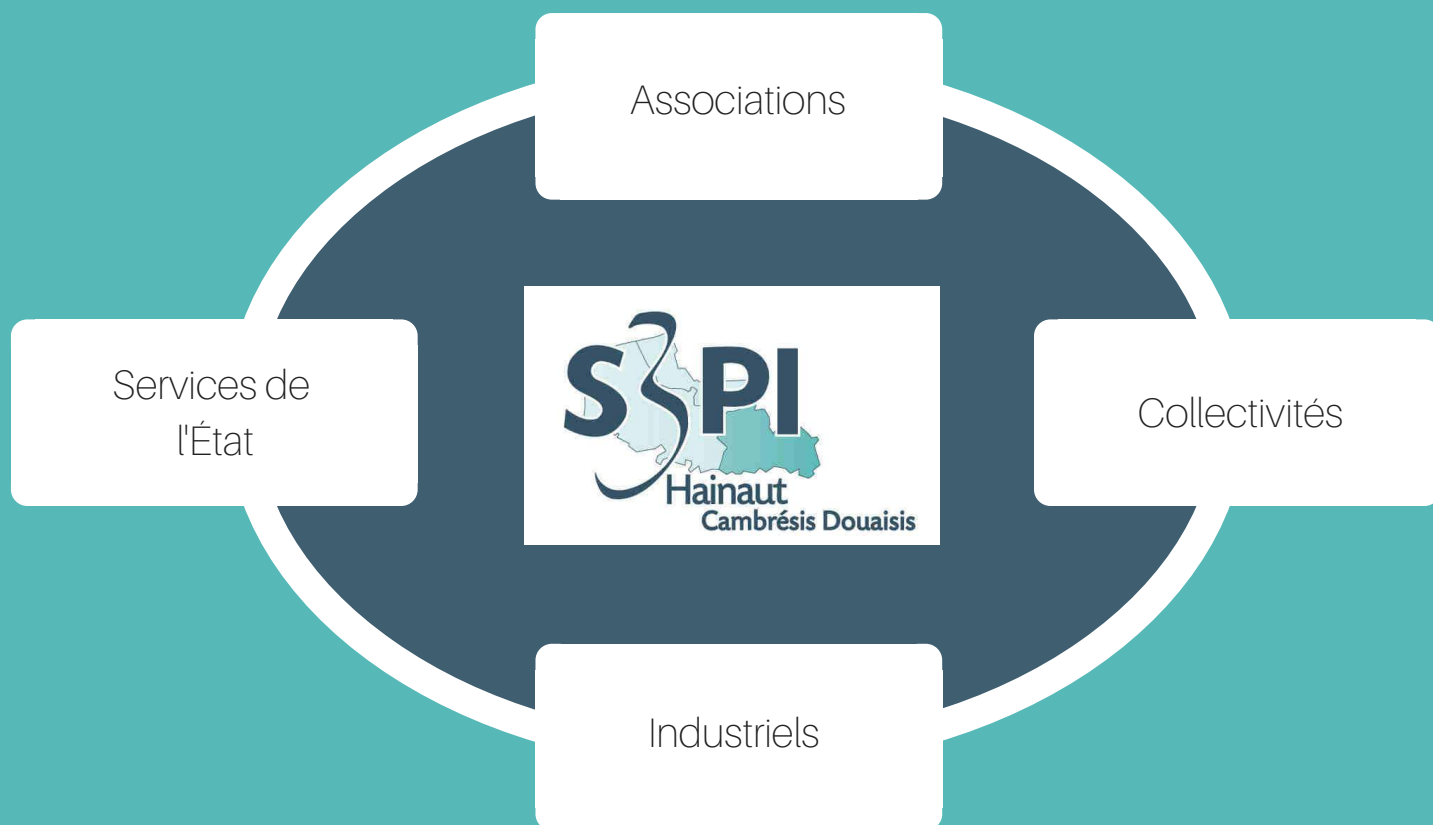


NEYS Peggy
Assistante



VANNELLE Lucie
Stagiaire en
communication

...Les Membres du S3PI répartis en 4 collèges ...



Le Bureau de l'association S3PI-HCD s'est réuni 2 fois en 2017, le 22 mai et le 15 décembre. Lors de ces réunions sont abordés les points suivants :

- ✳ Elaboration de la feuille de route
- ✳ Suivi des actions
- ✳ Suivi du budget
- ✳ Gestion du personnel

L'Assemblée Générale de l'association S3PI-HCD s'est déroulée le 21 septembre 2017, présidée par M. Vandewoestyne.





Espace
note

